



Action de Développement de compétences

- Supervision individuelle -

Formation à l'autosupervision de sa pratique professionnelle

Présentation de l'action de formation continue en présentiel en séquences de 1h

Comment, à partir d'un travail de supervision individuelle, se donner les outils d'analyse et de compréhension permettant de progresser dans sa pratique professionnelle.

Public

Tout professionnel de l'entretien dans les domaines suivants : conseil, insertion, accompagnement psychologique, socio-éducatif et paramédical.

Pré-requis

Avoir une pratique professionnelle qui nécessite une formation professionnelle à ce type d'entretien.
Examen de toute situation particulière.

Objectifs

Par un travail, en mutualité, d'élaboration et de co-réflexion, développer sa capacité à s'autosuperviser :

- Mieux cerner les difficultés rencontrées, quelles soient d'ordre personnel ou institutionnel.
- En lien avec celles-ci, approfondir la compréhension de sa dynamique personnelle et des processus d'influence.
- Identifier et mieux utiliser ses ressources personnelles et contextuelles.
- Elucider les situations problématiques et ouvrir de nouvelles perspectives d'intervention.
- Gagner en confiance et en cohérence professionnelle.
- Développer la conscience réflexive de soi en situation professionnelle.

Description du contenu

Entretien de supervision d'une heure, dans un cadre déontologique étayant et respectueux de la demande et des besoins de la personne supervisée.

Apports du superviseur et mises en lien de contenus théoriques avec la pratique.

Les modalités de travail seront définies d'une séance à l'autre avec la personne.

Ces contenus se fondent sur des concepts relevant d'une **approche intégrative** articulant des fondements théoriques relevant de différents courants de la psychologie : approches humaniste, cognitive, psychodynamique et du courant de l'intersubjectivité.

Moyens et méthodes pédagogiques

Conçue par Conrad Lecomte et son équipe de recherche, la supervision professionnelle est une démarche qui requiert une implication personnelle. Les supervisions portent sur des difficultés réelles que la personne rencontre dans sa pratique professionnelle et peuvent si besoin se faire à partir d'analyse d'entretiens enregistrés.

Evaluation de la formation

Entretien de bilan et utilisation de grilles d'autoévaluation de ses apprentissages, feedbacks du superviseur, questionnaires d'évaluation de la qualité de la formation établis par **TRAVERSES FORMATION**.

Suivi pédagogique post-formation

Moyens mis en œuvre pour poursuivre l'intégration des compétences acquises en formation et l'analyse des entretiens : supports d'observation et d'analyse d'entretiens, supports de réécoute et d'autoréflexivité, bibliographie. Liens avec l'association **TRAVERSES FORMATION** et contact personnalisé possible avec le formateur-superviseur.

Formateurs

Membres de l'association **TRAVERSES FORMATION**, les superviseurs sont des psychologues spécialistes de l'entretien, de l'analyse de pratique professionnelle et de la supervision professionnelle, ils ont été formés et validés par Conrad LECOMTE (Professeur émérite de Psychologie du Counseling à l'Université de Montréal) et son équipe universitaire québécoise.

Informations pratiques

La supervision individuelle peut se faire à Paris, Caen, Toulouse, éventuellement Poitiers et Salon de Provence. **Elles ont lieu dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

Dates, rythme et périodicité à définir avec le superviseur suite au premier entretien. Nous contacter.

Tarif : Formation prise en charge par une institution : 90 € de l'heure.

Inscriptions

TRAVERSES FORMATION : www.traverses.net

- ❖ **Contact** : Nadine CHARESSON 06 81 29 32 99 nadcharess@orange.fr
- ❖ **Délais d'accès** : sous 4 semaines entre la demande et la réalisation.

Les personnes ayant des besoins spécifiques pour pouvoir suivre cette formation, peuvent prendre contact par mail avec Christine Daux, référente handicap. Mail : chrisdaux59@gmail.com

TRAVERSES FORMATION : Formation à l'entretien de conseil : autosupervision, Méthodologie Lecomte.
Analyse de pratiques professionnelles Supervisions individuelles et de groupes.

Nos formations sont conformes au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle.